

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 16 mars 2021

DELIBERATION
n° CA 2021 - 28

**relative au versement d'une subvention au profit de l'Amicale des personnels de
l'Université Toulouse 1 Capitole**

Vu le code de l'éducation notamment en son article L713-1 ;

Vu le courrier de Madame la Présidente de l'Amicale des personnels en date du 20 Octobre 2020 demandant le versement d'une subvention ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le conseil d'administration approuve le versement d'un montant de 20 000 € à l'Amicale des personnels de l'Université Toulouse 1 Capitole pour la réalisation de l'ensemble des projets de l'Amicale au titre de l'année 2021.



Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK